

admettons bien franchement la gravité de la situation, et nous pourrions peut-être ainsi prendre des mesures pour y remédier.

M. Creaghan: Monsieur le président, j'ai seulement quelques mots à dire mais j'estime que je me dois de mettre les choses au clair autant que possible à l'égard de certaines déclarations qui ont été faites au sujet des provinces Maritimes et surtout de la province du Nouveau-Brunswick. Il y a près d'un mois, l'honorable représentant de Gloucester a inscrit une question au *Feuilleton* et on peut lire à la page 745 du hansard la réponse que lui a fait le ministre du Travail. Il s'agissait de savoir le nombre de chômeurs dans chacun des centres de placement en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. La réponse du ministre m'a laissé bouche bée, car elle révélait que Moncton comptait 9,620 chômeurs au 7 janvier, sur un total d'environ 30,000 pour tout le Nouveau-Brunswick.

Après avoir entendu cette réponse, je suis allé aux renseignements pour satisfaire ma propre curiosité et voir ce qu'on entendait au juste par Moncton. J'ai appris que par Moncton, on entendait les comtés d'Albert, de Westmorland, de Kent, la ville de Moncton, la ville de Sackville, la ville de Shediac, la ville de Dieppe et toutes les autres municipalités constituées dans ces trois comtés, ce qui représente le gros de la région côtière orientale du Nouveau-Brunswick. Mais cela englobe en plus 2,135 habitants des îles de la Madeleine, dans la province de Québec.

Les gens de Moncton ne se sont pas inquiétés du chiffre de 9,620, sachant qu'il est impossible que 9,620 personnes soient sans travail dans une ville dont la population dépasse à peine 40,000 âmes. Tout de même, en ma qualité de député de Westmorland et de résident de Moncton, je me dois de déclarer publiquement que le chiffre n'englobe que 1,963 personnes de la région dite métropolitaine de Moncton, qui comprend le secteur de Riverview, dans le comté d'Albert, la ville de Dieppe, juste à l'est de la ville, les anciennes régions de Parkton et de Sunnybrae, ainsi qu'une grande partie de la paroisse de Moncton, soit une zone d'environ 75,000 à 80,000 âmes.

Le gros du chômage, selon les rapports du bureau de la ville de Moncton, était constitué par des personnes qui exercent normalement des emplois non spécialisés. Il y a d'abord les ouvriers non spécialisés du bâtiment, au nombre de 2,000, sur les 9,620. Les îles de la Madeleine, situées en dehors des frontières du Nouveau-Brunswick, sont comptables d'au-delà 2,000 personnes, et le reste se subdivise en moins de 500 pour la région de Shediac, et de près de 600 pour la région représentée

[M. Martin (Timmins).]

par le bureau de la ville de Sackville. Ces chiffres datent du début de janvier. Selon toute probabilité, ils ont augmenté depuis,

Le crédit 615, que nous débattons ici, représente un poste de 15 millions visant à aider les travaux d'hiver à travers le pays. Le député de Renfrew-Nord a déclaré que sa région a de la difficulté à profiter de la loi, et je sais qu'il a raison. Je sais que nombre de députés ont raison quand ils disent que toutes les municipalités ne peuvent pas profiter de cette aide. Je sais qu'au 5 février, le ministère du Travail avait reçu 60 demandes du Nouveau-Brunswick, dont 58 ont déjà été approuvées.

Ce crédit ne va pas nécessairement remédier au chômage saisonnier sur la côte est du Canada, non plus que dans toute autre région. Tout ce que la mesure législative tente de faire, et c'est certainement tout ce qu'on attend d'elle, c'est d'alléger, non d'enrayer le chômage. Comme l'a dit le député de Restigouche-Madawaska, nous avons connu le chômage saisonnier toute notre vie. Je ne dis pas que nous ne nous en débarrasserons pas un jour. J'ai confiance que la mesure à l'étude servira très utilement à combattre les longues périodes de chômage saisonnier de certains de nos gens.

Le 12 février, le directeur régional de la Commission d'assurance-chômage dans les provinces atlantiques, soumettait son rapport mensuel. J'ai ici une coupure du *Transcript* de Moncton du 12 février, titre: Moins de gens cherchent de l'emploi. C'était le 12 février courant. Certains passages de ce rapport devraient être portés à la connaissance des députés. J'estime, en effet, que nous avons tort, en tant que représentants élus du peuple, d'encourager un sentiment de défaite et de pessimisme. Le titre se lisait ainsi qu'il suit:

Moins de gens cherchent de l'emploi.

Je cite un passage de l'article:

La situation au Nouveau-Brunswick, qui se traduit par le nombre de demandes d'emploi inscrites aux bureaux du service de placement, est un peu meilleure qu'à la même période l'an dernier, a dit M. R. P. Hartley, c.r., directeur régional de la Commission d'assurance-chômage, dans sa revue mensuelle régulière.

De nouveau les ouvriers non spécialisés de la construction viennent en tête de liste, étant comptables de 19 p. 100 des demandes totales.

L'article ajoute plus loin,—et c'est là-dessus que je veux insister parce que c'est contraire à ce que tout honorable député du Nouveau-Brunswick a dit au cours du présent débat:

Tous les requérants, sauf 5 p. 100, touchaient des prestations d'assurance-chômage...

Il y a plus de 30,000 chômeurs dans la province du Nouveau-Brunswick, et c'est un chiffre très inquiétant. Cependant, pour la première fois, 95 p. 100 des personnes qui ont